

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20220415-BP2022COMMUNE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 11/04/2022

Séance du Vendredi 15 Avril 2022

DATE D'AFFICHAGE

LE : 19/04/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 10

VOTES : 13 pour

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le vendredi 15 avril à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 11 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 5

POUVOIR : 3

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Alexandre PARIS (pouvoir remis à M. AIGNEL), Isabelle PANCHOUT, (pouvoir remis à M. MAZURE), Rémi PONT ((pouvoir remis à Mme VALLET), Tom KUBLER, Lydia KONYA.

Secrétaire de séance : Katia DRAGEE.

Délibération : Vote du BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal,

Où, l'exposé du Maire,

Vu le projet de budget primitif 2022 présenté par le Maire,

Décide :

D'arrêter le budget primitif 2022 à la somme de 770 572.31€ en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le montant du produit des contributions directes s'élève à 204916€ produit pour assurer l'équilibre du budget.

Section Investissement, le montant des dépenses s'élève à 322 692.79€. Ces montants sont :

- remboursement d'emprunts (acquisition AB5-AB6 + réaménagement, acquisition AB198-AB199+ aménagement),
- remboursement d'annuités au SIEGE,
- travaux du SIEGE, enfouissement réseaux rue des Aulnettes, lampadaire allée des Platanes,
- plantation arbres,
- acquisition de petits matériels pour l'atelier,
- panneaux signalétiques,
- remplacement d'un hydrant,
- aménagement chemin jusqu'à abris bus RD5,
- acquisition de parcelles suite à l'élargissement de la rue des Jacobins et terrain poste de refoulement rue des Grands Jardins
- reliures registres délibérations et arrêtés
- travaux consolidation grotte de la mairie,
- travaux tout à l'égout pour l'école et l'atelier,
- frais d'études, relevé topo,
- décoration de Noël,
- achat isolements, panneaux électoraux,

De faire bénéficier MM. Les Maire et Adjointes et les agents communaux de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficiera au cours de l'année 2022 le personnel de l'Etat.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 15 avril 2022.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

